

Programme Service des aides techniques (SAT)

Direction des programmes Déficiences	Émis	2016-05-15
	Entrée en vigueur	2016-06-23
	Révisé	2016-06-07

Type (s) de clientèle/Expertise

Personnes de tous âges présentant une déficience motrice entraînant des incapacités fonctionnelles qui peuvent être compensées par une aide technique liée à la mobilité et à la posture, par une orthèse, ou une chaussure orthétique.

Le SAT comprend deux volets qui relèvent de directions distinctes, soit le volet clinique à la DPD et le volet production à la DLRI. Une collaboration étroite entre les deux secteurs est requise afin d'optimiser le service à la clientèle.

2. Collaborateurs - Partenaires

- Agent payeur RAMQ pour environ 98% des services donnés. Autres agents payeurs: SAAQ, CSST, IVAQ et assurances personnelles;
- Partenariat avec les trois CISSS de la Montérégie et le CIUSSS de l'Estrie pour organiser la tenue de cliniques de mobilité (évaluation et livraison) et de cliniques de réparation dans leurs locaux;
- Partenariat avec les trois CISSS de la Montérégie et un fournisseur pour l'attribution et la gestion de marchettes en consignment;
- Médecins prescripteurs.

3. Synthèse des services offerts

En fonction d'une entente exclusive avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), le SAT est un programme accessoire autofinancé qui est responsable de l'attribution d'aides techniques liées à la posture et à la mobilité (i.e. fauteuil roulant manuel, motorisé, bases de positionnement, aides à la marche, poussettes spécialisées et planches à station debout) pour le territoire de la Montérégie.

Objectifs:

- Compenser (par des orthèses et aides à la mobilité) les incapacités que peut avoir une personne ayant une déficience physique, dans la réalisation de ses principales habitudes de vie afin d'éviter qu'elle se retrouve en situation de handicap dans son environnement domiciliaire, scolaire, professionnel ou communautaire.

Activités:

Cliniques

- Évaluation des besoins de la personne, de ses proches et des composantes de l'environnement;
- Prescriptions et recommandations;
- Attributions et enseignement.

Production

- Conception, assemblage et/ou fabrication;
- Ajustement;
- Réparation;
- Récupération, nettoyage et remise en état des fauteuils, en vue d'une réattribution (valorisation) lorsqu'applicable.

Service de dépannage d'urgence

Prêt d'équipement (situations exceptionnelles, selon une liste de critères)

4. Perspective

- Améliorer les délais d'accès aux services pour l'évaluation et la livraison;
- Poursuivre le projet d'optimisation débuté notamment en centralisant les activités de production sur un seul site;
- S'assurer d'une collaboration optimale avec l'ensemble des partenaires;
- Ajuster son fonctionnement aux nouvelles orientations à venir concernant le mode de financement du programme et la révision du règlement d'attribution des aides techniques à la mobilité et à la posture.

Processus d'élaboration / révision		
Rédigé par	Guy Forcier, coordonnateur des programmes régionaux DP	2016-05-15
Révisé par	Sara-Eve Tremblay, agente de communication	2016-06-07
Personnes consultées	Marie-Josée Roy, directrice adjointe des programmes DI-TSA et DP	2016-06-01
	Jean-Marc Ricard, directeur adjoint des programmes DI-TSA et de l'hébergement	2016-06-01

Historique du document		
Approuvé par	Claude Bouchard, directeur des programmes Déficiences	2016-06-23
Commentaires	Inscrire vos commentaires	